



**Assemblée communale ordinaire de la Commune de Vuisternens-dt-Romont
du lundi 15 décembre 2014 convoquée pour 20h00 à la salle communale à La Joux**

<u>Présidence :</u>	<i>M. Jean-Bernard Chassot, syndic</i>
<u>Citoyennes et citoyens actifs :</u>	<i>1'554 convoqués par voie de « tout ménage »</i>
<u>Citoyennes et citoyens présents :</u>	<i>52 – (3,35 %) compris les membres du Conseil communal</i>
<u>Scrutateurs nommés :</u>	<i>M. Philippe Golliard pour les deux tables côté café M. Pierre-André Uldry pour les deux tables côté vitrage plus la table du Conseil communal</i>
<u>Citoyennes et citoyens excusés :</u>	<i>Mme Juliette Tardent, conseillère communale</i>
<u>Tractanda :</u>	<i>Selon convocation du 28 novembre 2014</i>

Ouverture de l'assemblée par M. Jean-Bernard Chassot, Syndic ;

Monsieur le Député, Citoyennes et Citoyens de Vuisternens-devant-Romont, Mesdames, Messieurs, le Conseil communal a le plaisir de vous saluer et vous accueillir à La Joux pour cette assemblée communale convoquée selon les dispositions de la loi sur les communes et du mode de convocation décidé en début de législature. Bienvenue également aux nouvelles et nouveaux citoyens qui sont présents pour la première fois.

Avant de déclarer l'assemblée ouverte, M. le Syndic demande s'il y a des remarques ou des observations concernant la convocation et l'ordre du jour de cette assemblée.

Comme ce n'est pas le cas et que les scrutateurs sont nommés, l'assemblée peut délibérer selon l'ordre du jour, il est 20h00

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 12 mai 2014

► Approbation

Ce procès-verbal était à disposition au bureau de l'administration communale et sur le site Internet pour celles et ceux qui désiraient en prendre connaissance, raison pour laquelle il ne sera pas lu.

Aucune remarque n'étant signalée, le Conseil communal propose à l'assemblée d'accepter ce procès-verbal en levant la main.

Vote : Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 12 mai 2014

◆ Le PV est approuvé à l'unanimité.

2. Budget 2015 (et non 2014 comme mentionné sur la convocation).

2.1. Présentation générale du budget de fonctionnement.

● M. le Syndic : L'élaboration du budget communal est une tâche de plus en plus complexe à réaliser et comme mentionné dans le document que vous avez reçu, il se solde par un déficit d'un peu plus de Frs 80'000.- pour un total de charge avoisinant les Frs 7'800'000.-

Le budget est meilleur que celui de l'année dernière, ceci est dû aux premiers effets des lotissements de la Condémine et du Haut-du-Pré ainsi que la construction des deux immeubles à la route du Chaussé.

M. le Syndic passe ensuite la parole au financier, M. Jérôme Bifrare, pour qu'il passe en revue le budget de fonctionnement du ménage communal en y apportant des commentaires si nécessaire.

Par la suite deux investissements seront présentés et soumis pour approbation à l'assemblée, après avoir pris connaissance des rapports respectifs de la Commission financière.

● M. Jérôme Bifrare : Il présente les chiffres du budget de fonctionnement en ajoutant des commentaires pour chaque chapitre qui présente des différences significatives.

Des questions peuvent être posées à la fin de la présentation de chaque chapitre.

● A la question de M. Michel Mory relative au compte n° 400352.00, participation Transbill, M. Jérôme Bifrare répond qu'il s'agit des frais financiers (intérêts + remboursement) liés à la transformation de l'hôpital de Billens (HSF).

● A la question de M. Bernard Margueron concernant l'équilibre des finances dans le secteur forestier, M. Jérôme Bifrare répond que la nouvelle structure est professionnalisée, à savoir du personnel qualifié équipé de matériel rationnel.

● M. Jérôme Bifrare termine son exposé en rappelant le déficit projeté qui est de Frs 83'072.-

● M. le Syndic remercie M. Jérôme Bifrare pour la transmission d'informations détaillées et demande s'il y a encore des questions ?

● M. Bernard Margueron demande pourquoi le loyer des parchets passe de Frs 122'000.- en 2014 à Frs 110'000.- dans le budget 2015 ?

M. Jérôme Bifrare explique que lors de la réattribution des parchets, l'Autorité foncière cantonale a transmis les tarifs maximums par are à facturer en fonction des villages, alors que précédemment les prix pratiqués pour certains villages étaient plus élevés.

M. le Syndic ajoute que sur la base des nouveaux tarifs imposés, le Conseil communal s'est vu contraint de les mettre en vigueur dans le but d'éviter des recours et des frais y relatifs.

● Comme il n'y a pas d'autres questions, M. le Syndic passe de nouveau la parole à M. Jérôme Bifrare pour passer au tractanda suivant.

2.2. Présentation des investissements.

● M. Jérôme Bifrare passe en revue les chapitres et termine en mentionnant que l'excédent de charge s'élève à Frs 4'498'100.-

● M. le Syndic passe ensuite la parole à M. Christian Pittet, conseiller communal en charge du dicastère des constructions, pour la présentation du point 2.2.1. du tractanda.

2.2.1. Réfection de la place devant le café de l'Union à La Joux, rapport de la Commission financière – Approbation.

● M. Christian Pittet précise que cet investissement de Frs 35'000.- est nécessaire afin d'améliorer et sécuriser l'accès à la salle communale ainsi que réfectionner la place devant le restaurant et l'accès à la place de parc derrière le restaurant.

- M. le Syndic remercie M. Christian Pittet pour cette présentation et précise que cet investissement de Frs 35'000.- sera assuré par les disponibilités bancaires ou un emprunt si nécessaire. Cet investissement générera une charge financière annuelle de Frs 1'400.- divisée comme suit, les intérêts Frs 1'050.- et l'amortissement Frs 350.-

Comme il n'y a pas de question, M. le Syndic passe la parole au président de la Commission financière, M. Dominique Butty, pour la lecture du rapport.

- **Rapport de la Commission financière :** En préambule, M. Dominique Butty adresse ses condoléances à M. René Menoud, membre de la Commission financière, suite au décès de son papa. Il donne ensuite lecture du rapport qui préavise favorablement cet investissement.

- **Vote : L'assemblée accepte cet investissement à l'unanimité.**

- M. le Syndic remercie les citoyennes et citoyens pour ce vote favorable et passe de suite la parole à M. Jean-François Girard, conseiller communal en charge du dicastère des forêts, pour la présentation du tractanda suivant.

2.2.2. Réfection du chemin forestier, secteur forêt de La Joux, rapport de la Commission financière – Approbation.

- M. Jean-François Girard : Cette forêt de 24 hectares propriété de la commune a comme vocation principale la production de bois. Les 460 m² de piste plus ou moins fondée doivent être rendus carrossables pour les camions. Le coût total des travaux s'élève à Fr. 105'000.-, subventionné à hauteur de 60%, soit Fr. 65'000.-, remboursable en 10 annuités de Fr. 3'400.-

- M. le Syndic remercie M. Jean-François Girard pour ces explications et comme il n'y a pas de question, il passe la parole au président de la Commission financière, M. Dominique Butty.

- **Rapport de la Commission financière :** M. Dominique Butty précise qu'après une discussion nourrie, la Commission s'est prononcée favorablement et demande ainsi à l'assemblée d'accepter cet investissement.

- **Vote : L'assemblée accepte cet investissement moins 1 vote négatif et 1 abstention.**

- M. le Syndic remercie l'assemblée et passe aux points 2.3. et 2.4. du tractanda. La parole est donnée au président de la Commission financière.

2.3. Rapport final de la Commission financière – Approbation :

M. Dominique Butty donne tout d'abord le point de vue de la Commission financière sur le fait que dans le dossier de la planification financière qui sera projeté tout à l'heure, il est fait mention d'une augmentation de l'impôt à partir de l'année 2016/17 ou à définir. Aussi la Commission souhaite que le Conseil communal présente ce tractanda antérieurement aux élections communales de mars-avril 2016, début de la nouvelle législature.

Par la suite il donne lecture du rapport qui demande à l'assemblée d'approuver les comptes des investissements ainsi que les comptes de fonctionnement.

2.4. Vote final des budgets de fonctionnement et des investissements :

- **Vote :**

a) **L'assemblée accepte le budget des investissements à l'unanimité.**

b) **L'assemblée accepte le budget de fonctionnement à l'unanimité.**

- M. le Syndic remercie l'assemblée pour la confiance témoignée et précise que ce n'est pas le Conseil communal qui décidera d'une augmentation de l'impôt, mais bien l'Assemblée communale, sur proposition du Conseil communal. Il passe de suite la parole à M. Jérôme Bifrare pour présenter la planification financière pour les 5 prochaines années.

2.5. Planification financière 2015 / 2020

- M. Jérôme Bifrare : Les données de base sont prises sur le budget 2015 pour les charges et les produits et les comptes 2013 pour le bilan de fin d'année.

Le graphique montré sur écran résume la situation, soit l'augmentation des charges liées selon les indications du Scm (Service des communes), la prise en compte de la participation aux premiers frais financiers de Transhomes, dès 2017 la construction de l'EMS à Vuisternens et dès 2019 la construction de l'EMS à Siviriez.

L'investissement pour le nouveau CO n'est pas pris en compte, car les frais financiers ne devraient pas intervenir avant l'année 2021

Les investissements 2015 sont pris en compte ainsi que divers investissements futurs, à savoir la mise en conformité du réseau d'épuration pour les secteurs Sommentier, Lieffrens et La Magne, la réfection de diverses routes communales, l'évolution des infrastructures scolaires et sportives en fonction du développement démographique.

Toutes ces prévisions font que l'impôt devrait être augmenté à partir de 2017 au taux de 100% par rapport à l'impôt cantonal, soit une augmentation de 11,6 points.

En conclusion, on peut retenir que la situation des charges liées au niveau cantonal semble s'être stabilisée, bien que le Conseil d'Etat annonce de nouvelles coupes.

La simulation d'une augmentation du taux d'impôts à Fr. 1.- permet de couvrir les charges financières liées à Transhomes. Une réserve est même disponible pour les investissements propres à la Commune ou d'autres projets de district, en l'occurrence le CO.

Cependant diverses inconnues de taille sont à prendre en compte, soit la situation financière de la Commune de Siviriez actuellement très favorable aux communes du district, les nouvelles modifications de loi (répartition canton/communes), l'arrivée future de contribuables supplémentaires qui sera malgré tout faible du fait qu'il n'y a quasiment plus de terrain constructible disponible, ainsi que la mise en route du projet du CO.

En conclusion, comme d'habitude ces conclusions ne sont que suppositions d'éléments connus ou estimés. La planification financière reste un outil de simulation et d'aide aux décisions du Conseil communal.

- M. le Syndic remercie M. Jérôme Bifrare pour cette présentation et confirme qu'il s'agit d'information à disposition du Conseil communal qui donnent ainsi une vision d'avenir.

Comme il n'y a pas de question, il passe directement au point suivant du tractanda.

3. Modification des statuts de l'ABMG (Association à buts multiples de la Glâne)

Approbation

- M. le Syndic donne les explications suivantes :

Actuellement l'IAPEG (Intercommunale pour l'Accueil de la Petite Enfance en Glâne) est une entente intercommunale et la commune pilote est Ursy.

Un groupe de travail a été mis sur pied par l'association des communes glânoises pour optimiser cette structure et il propose aux communes de la modifier en supprimant l'entente et en intégrant l'IAPEG dans l'association à buts multiples de la Glâne créée en 2013 et qui regroupe déjà le Service officiel des Curatelles et l'ORCOC.

Les membres actuels de la commission intercommunale continueront d'assumer leurs tâches qui se feront par contre à travers l'ABMG à l'instar de la commission administrative du service des curatelles. Ce changement permet d'intégrer l'IAPEG dans une association et lui donner un statut juridique plus clair et précis. Il sera également plus simple de régler les relations avec les structures, comme par exemple le prêt que l'association des communes de la Glâne a accepté d'accorder à l'Accueil familial de Jour dans le but d'assurer le paiement des salaires du personnel en début d'année. Une des conséquences de ce changement est que l'ensemble des communes participera au pot commun du district.

En effet, la situation actuelle n'est pas satisfaisante, car seule une partie des communes a adhéré au pot commun. De plus, le fait que chaque commune peut tous les trois ans changer de statuts, crée des différences importantes d'une période à l'autre. Il est aussi constaté que la décision des communes est souvent influencée par le nombre de situations lorsqu'elles doivent prendre la décision de participer au pot commun ou non. Il est important de supprimer cette situation qui met en cause même l'organisation au niveau du district.

Un tel changement correspond également à la solidarité voulue par toutes les communes du district et qui est valable pour l'ensemble des associations. Ces adaptations vont dans le sens de ce qui a été décidé lors de la constitution de l'ABMG et le district sera ainsi doté de nouveaux outils indispensables dans l'offre des prestations à fournir à la population.

Ces changements impliquent une modification des statuts de l'Association à buts multiples de la Glâne. Ainsi, l'art. 2 – buts – lettre c mentionne « L'ABMG a pour but d'assumer pour les communes membres, à leur décharge tout ou partie des obligations qui leur incombent en vertu de la loi du 9 juin 2011 sur les structures d'accueil extra familial de jour, soit en passant contrat avec les services tiers, soit en mettant sur pied et en exploitant ses propres structures d'accueil extra familial de jour ».

A l'art. 9 – Convocation, « il est mentionné que l'assemblée des délégués sera convoquée par voie électronique ».

Etant donné qu'il n'y a pas de question, l'assemblée passe directement au vote.

● **Vote : L'assemblée accepte la modification des statuts de l'ABMG à l'unanimité.**

M. le Syndic remercie l'assemblée et passe au dernier point du tractanda.

4. Divers

- M. le Syndic demande tout d'abord si une personne veut prendre la parole.
- M. Eric Matthey en profite pour dire que sur le parchet communal du secteur de La Moche il y a de l'eau qui stagne. M. le Syndic répond qu'un contrôle des drainages sera effectué.
- Comme il n'y a pas d'autre question, M. le Syndic remercie toutes et tous pour la participation à cette assemblée des budgets. Il remercie ses collègues du Conseil communal ainsi que l'ensemble du personnel communal, pour tout le travail accompli, toujours avec enthousiasme et conviction, ceci tout au long de l'année pour le bien de la collectivité.

Il présente aux citoyennes et citoyens, au nom du Conseil communal, ses vœux les plus respectueux, les plus chaleureux et les plus sincères, en souhaitant à toutes et tous une excellente année et surtout, une santé de fer. Que l'année 2015 soit belle, douce et agréable pour chacune et chacun ainsi que pour les familles et les proches et qu'elle soit à la hauteur de tous les rêves et espérances.

Il clôt l'assemblée à 21h15 en rappelant que pour perpétuer la coutume, une agape sera servie.

Le secrétaire H. Oberson

Le syndic J.-B. Chassot